

Développement durable et marchés de matières premières

Infos pratiques

- > ECTS : 3.0
- > Nombre d'heures : 21.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique
- > Code ELP : 5EoFRDDM

Présentation

L'objectif du cours de développement durable et marchés de matières premières est de présenter le cadre permettant de comprendre l'émergence de la finance durable et des réglementations afférentes.

Une première partie du cours est consacrée à la notion de développement durable, aux enjeux qu'elle sous-tend et aux rôles des différents acteurs étatiques et supra-étatiques dans sa mise en œuvre. La deuxième partie se concentre sur les matières premières et leur rôle dans la transition écologique et présente les différents marchés de matières premières. Enfin, le cours détaille les enjeux financiers de la transition et les instruments pour la réorientation du capital.

Objectifs

À l'issue du cours, les étudiants seront capables de :

- Identifier les enjeux socio-économiques et environnementaux du développement durable.

- Comprendre la gouvernance climatique et les mécanismes de mise en œuvre de la transition écologique.
- Appréhender le fonctionnement des marchés de matières premières.
- Évaluer les enjeux politiques et environnementaux liés à l'exploitation des matières premières.
- Analyser le rôle de la finance dans la transition écologique.

Évaluation

Modalités : CT

SESSION 1 :

Contrôle Terminal

- Type : Écrit
- Durée : 1h30

Régime Dérégulé

- Type : Écrit
- Durée : 1h30

SESSION 2 :

- Type : Écrit
- Durée : 1h30

Utilisation de l'intelligence artificielle :

Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA dans le cadre de l'examen terminal *est formellement interdit*. La charte des examens indique ainsi que "pour les épreuves en présentiel : l'usage de téléphones portables, d'objets connectés, de casques audio, d'écouteurs ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, permettant notamment la consultation de documents non autorisés et/ou la communication avec une tierce personne, est strictement interdit".

Contact(s)

> Lucille Neumann noel

Responsable pédagogique
lneumann@parisnanterre.fr